

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 16 janvier 2019

## Question écrite urgente

**Porteous : vous avez dit culture ou détention ?**

Considérant :

Le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 16 janvier 2019 rappelant qu'après une discussion générale sur l'affectation des bâtiments de Porteous, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le bâtiment Porteous au département de la cohésion sociale pour la création d'un centre destiné à des projets culturels, et l'affirmation que l'office cantonal de la culture et du sport collaborera avec l'office cantonal de la détention pour y inclure des activités d'insertion sociale liées à la gestion ou à l'entretien du site. S'agissant du bâtiment la Verseuse 17, l'office cantonal des bâtiments doit poursuivre son analyse détaillée afin de permettre d'accueillir et regrouper les besoins du département de la sécurité. Après cette décision de principe, le Conseil d'Etat examinera avec les services concernés les modalités de la mise en œuvre de ce projet. Il maintiendra le contact avec le collectif qui occupe pour le moment le bâtiment et accordera une place prépondérante à la sécurité des personnes sur le site.

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- ***Concernant l'affirmation « le bâtiment Porteous affecté à la Culture » du communiqué de presse du Conseil d'Etat, cette affirmation semble tempérée par le fait que l'office cantonal de la détention y demeure actif : que signifie cette collaboration ?***
- ***Que signifie l'affirmation du Conseil d'Etat de vouloir « des activités d'insertion sociale liées à la gestion ou l'entretien du site » : la culture a-t-elle vocation d'insertion sociale et d'entretien de site ? Si oui, à quelle fin dans ce lieu ?***

- *Concernant le bâtiment de la Verseuse 17, la finalité semble demeurer, selon le communiqué de presse du Conseil d'Etat, d'accueillir et de regrouper les besoins du département de la sécurité. Alors, Porteous est-il destiné à la culture, à la réinsertion sociale, ou à combler les besoins futurs du département de la sécurité ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.